

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**REUNION DU 28 MARS 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	Mme Monique FERRIER
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Isabelle BRACALE
M. Didier MATRAS	Mme Sophie CARRÉ
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyrille COURTY
Mme Marie-Evelyne TIZORIN	M. Bernard FRASIAK
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Daniel DUVERT
Mme Catherine MORAND	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Votaient par procuration :

M. René GODIGNON (à M. Jean-Baptiste GIRARD)  
M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)  
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)  
M. Thierry TISSERAND (à Mme Isabelle BRACALE)

Absents :

Mme Monique ROUGIER  
Mme Marie-France BARRIER  
M. Julien THELLIER

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : ETUDE ENFANCE / JEUNESSE – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHÉ**

## ETUDE ENFANCE / JEUNESSE – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHÉ

\*\*\*\*\*

- CONSIDERANT la nécessité de lancer une étude enfance/jeunesse conformément à la priorité du nouveau projet de territoire
- VU l'avis des commissions d'appel d'offres en date du 07 février et 19 mars 2017 ;

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation a été lancée sous la forme de la procédure adaptée pour la réalisation d'une étude / diagnostic des services enfance/jeunesse sur le territoire de la CCEDA.

Suite à la parution de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence au BOAMP/JOUE et à la dématérialisation de la procédure sur la plateforme marchés on line, 29 entreprises ont retiré le DCE et 6 ont remis une offre.

Après analyse des offres en CAO, celle-ci propose de retenir l'entreprise CALIA CONSEIL pour un montant de marché de 24 000 € HT, 28 800 € TTC

Par conséquent, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- De retenir l'entreprise CALIA CONSEIL pour le marché d'étude enfance/jeunesse ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes au marché d'étude ;
- d'inscrire les dépenses afférentes au BP 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes APPROUVE les propositions de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 1<sup>er</sup> avril 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.